

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTEUIL

-----

COMMUNE  
D'ERMONT

-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ERMONT

**SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2023**

*L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept du mois de février à 19 H 00*

**OBJET : AFFAIRES GENERALES**

**Acquisition et équipement de véhicules destinés à la Police Municipale : demandes de subventions auprès du Département du Val d'Oise dans le cadre du dispositif « Fonds Départemental d'aides à l'investissement des Collectivités - Val d'Oise-Territoires » et auprès de la Région Ile-de-France, dans le cadre de son soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le *10 février 2023*, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de *M. Xavier HAQUIN*.

**N°2023/014**

**Présents :**

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

M. BLANCHARD, Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE,  
M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES,  
M. KHINACHE, Mme CHESNEAU MUSTAFA , *Adjoints au Maire*

Mme DAHMANI, M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR,  
Mme DEHAS, M. PICHON, Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ,  
Mme BENLAHMAR, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE,  
Mme YAHYA, M. KEBABTCHIEFF, Mme DE CARLI, Mme LAMBERT,  
M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL, M. BAY,  
*Conseillers Municipaux*

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme MAKUNDA TUNGILA

(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)

M. GODARD

(pouvoir à M. BLANCHARD)

Mme CAUZARD

(pouvoir à Mme LACOUTURE)

M. MELO DELGADO

(pouvoir à M. BAY)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

*Déposée en Sous-Préfecture le : 21/02/23*

*Publiée le : 24/02/23*

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : *M. KEBABTCHIEFF* ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Délais et voies de recours :**

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

**OBJET :**

**AFFAIRES GENERALES :**

**Acquisition et équipement de véhicules de police municipale : demandes de subventions auprès du Département du Val d'Oise dans le cadre du dispositif « Fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités – Val d'Oise Territoires » et auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre de son soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics**

**Sur la proposition du Maire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU les délibérations relatives au règlement des aides du Département du Val d'Oise aux communes et aux groupements de communes ;

VU la délibération n° CR 10-16 du 21 janvier 2016 relative à la mise en place du bouclier de sécurité de la Région Ile-de-France ;

VU les arrêtés municipaux portant nomination des agents de la police municipale ;

VU l'avis de la Commission Affaires Générales, Finances du 9 Février 2023 ;

**CONSIDÉRANT** la restitution de la Communauté d'Agglomération Val Parisis à la Commune d'Ermont au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la compétence facultative « police municipale intercommunale » ;

**CONSIDÉRANT** la volonté communale de procéder au recrutement de nouveaux agents de la police municipale ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de développement de la flotte automobile de la police municipale ;

**CONSIDÉRANT** la proposition d'aide du Département du Val d'Oise dans le cadre du dispositif « Fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités – Val d'Oise Territoires » au titre du soutien au développement des véhicules de police municipale, à hauteur de 25% du montant avec un plafond de 40 000 € hors taxe par véhicule ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de soutien de la Région Ile-de-France sur l'équipement des forces de sécurité et sur la sécurisation des équipements publics, à hauteur de 30% du coût hors taxe des équipements et des véhicules,

**Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département du Val d'Oise pour le soutien au développement des véhicules de police municipale dans le cadre du dispositif « Fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités – Val d'Oise Territoires », à hauteur de 25% du montant avec un plafond de 40 000 € hors taxe par véhicule et une subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre de son soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics à hauteur de 30% du coût hors taxe des véhicules ;

- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subventions et tout document y afférent.



**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,**

**Conseiller départemental du Val d'Oise,  
Xavier HAQUIN**

**PLAN DE FINANCEMENT : ACQUISITION ET EQUIPEMENT DE VEHICULES DE POLICE MUNICIPALE**  
**DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE ET DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE**

DEPENSES		RECETTES	
	H.T.		H.T.
Acquisition de deux véhicules type SUV Hybride*	80 000 €	Conseil Départemental Subvention jusqu'à 25% dans la limite de 40 000€ H.T / véhicule	27 500 €
Acquisition de deux motos*	30 000 €	Conseil Régional Subvention jusqu'à 30% du coût H.T des véhicules	34 500 €
Sérigraphies et Gyrophares PM	5 000 €		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>115 000 €</b>	<b>Participation Commune d'Erment</b>	<b>53 000 €</b>
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>115 000 €</b>

\* à revoir selon l'attribution du marché (en cours de publication)



Vu pour être annexé à  
 délibération n°23.10.14...du.17.10.23  
 ERMONT, le 21/02/23...

Le Maire,

